CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

◉ **une organisation** **Nom de l'organisation:** First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition

ou

○ **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Enfants, jeunesse et familles

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Réorienter les dépenses consacrées aux enfants en fixant la contribution maximale offerte par la prestation nationale pour enfants aux familles à faible revenu à 5 400 $ par enfant (combinée à la prestation fiscale canadienne pour enfants) et en mettant en place de nouveaux paiements de transfert de 1,3 milliard de dollars consacrés aux services provinciaux de garde et d'éducation de la petite enfance (GEPE). Rationaliser le soutien offert aux familles grâce aux systèmes d'impôts et de transferts, et utiliser les recettes fiscales pour réduire la pauvreté en éliminant la prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt pour les activités physiques des enfants et en réaffectant ces fonds afin d'augmenter la prestation nationale pour enfants. Cette méthode permettrait de sortir 174 000 enfants de la pauvreté. Grâce aux nouveaux paiements de transfert pour les services de GEPE, nous pourrons répondre aux besoins en matière de services réglementés que ne peut combler la prestation universelle pour la garde d'enfants puisqu'il ne s'agit que d'un transfert de revenu.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement pourrait financer cette recommandation en éliminant la prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt pour les activités physiques des enfants et en réaffectant ces fonds afin de fixer la contribution maximale offerte par prestation nationale pour enfants à 5 400 $ par enfant (combinée à la prestation fiscale canadienne pour enfants). Le financement supplémentaire pour les transferts consacrés aux services de GEPE proviendrait des recettes globales.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Selon les plus récentes données recueillies (Rapport d'étape de la prestation nationale pour enfants de 2008), 2,7 millions d'enfants et leur famille bénéficient de la prestation nationale pour enfants au Canada. Les familles dont le revenu net se situait en dessous de 23 710 $ étaient admissibles à la prestation la plus élevée (combinée à la prestation fiscale canadienne pour enfants en 2009).

Grâce à ce nouveau transfert de fonds, les provinces auraient l'argent nécessaire pour créer des services publics réglementés de garde d'enfants ce qui leur permettrait de répondre aux besoins de 80 % des enfants de moins de six ans qui n'ont pas accès à des services de qualité. Puisque plus de 70 % des mères de jeunes enfants sont sur le marché du travail, les besoins à combler sont énormes relativement à la prestation de services de qualité de garde d'enfants.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Cette augmentation de la prestation nationale pour enfants permettrait de sortir 174 000 enfants de la pauvreté.

Des services de GEPE de qualité entraînent des retombées sociales et économiques notables. Diverses études ont révélé que chaque dollar investi génère entre 2 et 17 $. Ces retombées proviennent d'un meilleur rendement scolaire, d'un besoin moindre de suivre des cours de rattrapage et d'une diminution des comportements antisociaux, ce qui donne lieu à une meilleure productivité lorsque l'enfant atteint l'âge adulte et à une plus grande participation des mères au marché du travail.

Chaque million investi dans ce secteur crée près de 40 emplois, quatre fois le nombre d'emplois créés par chaque million investi dans les travaux de construction. Plus de 90 % des coûts liés à l'embauche de techniciens de services à l'enfance retournent aux gouvernements sous forme d'augmentation des recettes, et c'est le gouvernement fédéral qui profite le plus de ces retombées. Chaque dollar investi par Québec rapporte 1,05 $ à la province et 0,44 $ à Ottawa, pour des revenus fédéraux supplémentaires de 700 millions.

Sujet : Pauvres, pauvreté et inégalité des revenus

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Mettre en place, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et organisations autochtones, les organisations non gouvernementales et les personnes qui vivent dans la pauvreté, un plan d'action fédéral visant à combattre la pauvreté. Reconnu par des textes de loi comme le projet de loi C-233, Loi visant à éliminer la pauvreté au Canada, ce plan aurait pour but de réduire le taux de pauvreté au Canada de 25 % en 5 ans. Il veillerait également à ce que le taux de pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans, les mères monoparentales, les femmes âgées célibataires, les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants nouvellement arrivés diminue de 25 % puisque la pauvreté affecte d'abord ces groupes démographiques.

La majorité des provinces ont adopté des stratégies ou des plans de réduction de la pauvreté et il est grand temps pour le gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Les dépenses liées à la réaffectation du financement comprennent de nouveaux paiements de transfert de 2 milliards de dollars du gouvernement fédéral aux provinces pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière de réduction de la pauvreté, de 2 milliards investis dans les logements sociaux et de 5,6 milliards pour augmenter la prestation combinée à la prestation fiscale canadienne pour enfants à 5 400 $ par enfant, pour un total de 11,6 milliards.

Pour les suggestions concernant les revenus s'élevant à un montant net de 37,5 milliards de dollars, consultez les mesures fiscales suggérées à la page 21 de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (2012), un document du Centre canadien de politiques alternatives.

Une étude publiée par la Ontario Association of Food Banks a révélé que la pauvreté coûte, au Canada, entre 72,5 milliards de dollars et 86 milliards de dollars, soit environ 6 % du PIB. Il est donc moins dispendieux de prévenir la pauvreté.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Si le gouvernement fédéral soutenait les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de réduire la pauvreté, cela profiterait à la population de partout au pays. Les personnes vivant dans la pauvreté bénéficieraient de ce soutien tout comme l'ensemble des Canadiens puisqu'il y aurait une diminution à court et à long terme des coûts sur les systèmes de santé, d'éducation et de justice et que les personnes dont la qualité de vie serait meilleure démontreraient une meilleure productivité.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le Canada compte 2 959 000 personnes vivant dans la pauvreté (SFR après impôt, 2011); une diminution de 25 % du taux de pauvreté toucherait donc 739 750 personnes. En fonction de cette même mesure, 591 000 enfants de moins de 18 ans vivent dans la pauvreté. Ainsi, une diminution de 25 % du taux de pauvreté bénéficierait à 147 750 enfants partout au pays.

L'augmentation suggérée de la contribution maximale de la prestation fiscale canadienne pour enfants à 5 400 $ par enfant permettrait de sortir 174 000 enfants de la pauvreté.

La pauvreté est toxique pour la santé d'un enfant, et les coûts humains, sociaux et économiques qui en découlent sont astronomiques. Les contribuables canadiens bénéficieraient d'une réduction du taux de pauvreté chez les enfants.

Sujet : Autochtones

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Reconnaissez sans attendre que les plaintes en matière de droits de la personne concernant le financement discriminatoire à l'encontre des services de protection de l'enfance des Premières Nations qu'ont formulées la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations sont justifiées. Ne gaspillez plus de fonds publics à débattre de cette affaire devant la Commission des droits de la personne ou devant des tribunaux fédéraux. Abandonnez votre procédure d'appel devant la Cour fédérale du jugement vous ordonnant de rembourser les coûts encourus par la bande indienne de Pictou Landing conformément au Principe de Jordan. Consacrez-vous plutôt à investir sur la santé et le bien-être des enfants et des familles autochtones.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$100 millions-499.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Les fonds publics sont honteusement gaspillés depuis des années dans des batailles juridiques qui servent à préserver et justifier un système de financement pour la protection de l'enfance discriminatoire et un refus d'offrir les mêmes services aux enfants et familles autochtones vivant dans les réserves. Le montant ainsi dépensé par le gouvernement, notamment pour surveiller Mme Blackstock, devrait être affecté aux services offerts aux enfants des Premières Nations.

Grâce aux données fournies par le vérificateur général fédéral, calculez quel est le sous-financement actuel et des années précédentes (au moins jusqu'à 1995) des services de protection de l'enfance dans les réserves. Payez, de façon rétroactive, le retard ainsi accusé immédiatement, modifiez la formule de financement et assurez-vous qu'elle entre sans attendre en vigueur afin que les organismes de protection de l'enfance des Premières Nations aient le financement nécessaire pour soutenir et protéger les enfants autochtones.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les enfants et les familles autochtones et l'ensemble de la société canadienne.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Le fait que les enfants et les familles autochtones ne jouissent pas d'un soutien adéquat est une perte inestimable pour l'économie et la société canadiennes. Nous devons tous assumer les coûts liés à la prise en charge des enfants autochtones en raison du sous-financement des organismes autochtones au service des enfants et des familles autochtones. Le coût humain est supporté par les enfants et les familles qui n'obtiennent pas le soutien dont ils ont besoin.

En mettant fin à cette situation, nous permettrons aux collectivités partout au pays d'être en meilleure santé, nous réduirons les coûts résultant des services sociaux à long terme et nous effacerons la tache honteuse qui marque les antécédents du Canada en matière de droits de la personne.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.